**MOTION AU CA – 2S2C *versus* culture commune**

**Pour une école commune qui prend en compte la culture, les arts et l‘EPS!**

Dans le contexte sanitaire, chaque enseignant a dû faire preuve d’adaptation, d’innovation et d’ingéniosité pour repenser son enseignement dans l’urgence.

A ce titre il nous parait important de rappeler que **l’enseignement à distance ne remplacera jamais l’école commune**, comme nous l’entendons. Le lien scolaire qui a été mis en place pendant le confinement ne peut remplacer l’école en présentiel. Par définition la pédagogie s’affranchit difficilement de la présence des élèves pour réguler l’acte d’enseignement. C’est pourquoi **nous dénonçons le projet de loi n°2967 qui vise à profiter de la crise pour accélérer une école à distance**\*.

De plus, nous, membres du Conseil d’Administration souhaitons partager nos inquiétudes concernant le dispositif « Sport, Santé, Culture, Civisme – 2S2C ». **Ce dispositif**, imaginé dans le cadre de la réouverture des établissements scolaires, **vise à permettre aux enfants de réaliser des activités sportives et culturelles sur le temps scolaire encadré par des animateurs et non des enseignants**. Il serait organisé par l’Education Nationale conjointement aux mairies ou intercommunalités pour déléguer à des partenaires extérieurs (clubs sportifs, associations culturelles…) des pans d’enseignements scolaires.

JM Blanquer a annoncé que **le 2S2C préfigure l’école d’après**. La vision d’une « école des fondamentaux » (lire, écrire, compter, respecter autrui) a toujours poussé à renvoyer certaines disciplines (Education musicale, arts plastiques, EPS…) hors de l’école. Pour nous, **l’EPS, l’Education Musicale et les Arts Plastiques relèvent du service public d’éducation et en ce sens, ces disciplines doivent être, au même titre que les autres, enseignées en garantissant l’égalité de service public sur tout le territoire**. Elles font partie de la culture humaine au même titre que les Sciences, la littérature, etc. Le risque n’est d’ailleurs pas seulement vis-à-vis de certaines disciplines, mais aussi de l’accès à la culture dans chaque discipline.

Concernant l’EPS, ce dispositif est une tentative de plus (initiée dès 1972 par la volonté de faire animer la pratique sportive par les centres d’animation sportifs l’après-midi), de mettre en concurrence voire de remplacer les enseignants d’EPS par les intervenants des milieux fédéraux et associatifs.

Pour ces raisons, nous souhaitons porter cette motion pour exprimer nos craintes et refuser ce modèle d’Ecole préfigurant une hiérarchisation entre les disciplines. **L’école de la République doit permettre à tous l’accès à une culture riche et variée** (sportive, artistique, musicale, scientifique, littéraire…) car c’est **une des conditions de l’émancipation de chacun.e**. Nous rappelons qu’il ne s’agit pas de s’opposer à des partenariats avec les mouvements sportifs et culturels, déjà en place et possibles dans notre institution, mais bien de s’opposer à un risque d’externalisation de certaines disciplines.

\* Extrait de l’exposé des motifs de la loi : « *Toutes les solutions doivent être explorées dans l’éducation pour assurer aux élèves un enseignement distanciel comme une alternative au présentiel*» (arguant du fait que pour les université cela éviterait des frais de logements ou de transports..)